

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-94349-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-94348-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Transition énergétique Québec – États financiers de l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	2
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	5
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020, Transition énergétique Québec (TEQ) a été dissoute et substituée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations. En vertu de cette même loi a été institué le « Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques » (FTIEE), les actifs et les passifs de TEQ ont été transférés au MERN et comptabilisés au FTIEE. De plus, en vertu du Décret 1645-2022, entré en vigueur le 20 octobre 2022, les responsabilités du MERN des effectifs, des activités et des programmes ainsi que des crédits du portefeuille à l'égard de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques sont confiés au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction du MELCCFP, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de TEQ a maintenu un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle était responsable de gérer ses affaires conformément aux lois qui la régissaient.

Le conseil d'administration de TEQ a surveillé la façon dont la direction de TEQ s'acquittait de ses responsabilités qui lui incombaient en matière d'information financière et il approuvait les états financiers et ce, jusqu'au transfert de ces responsabilités au MERN. Il était assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification de TEQ, dont les membres ne faisaient pas partie de la direction de TEQ.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du MELCCFP pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour Transition énergétique Québec,



Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Québec, le 29 mars 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Transition énergétique Québec (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de 7 mois clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 octobre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 7 mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui fait état de la dissolution de la Société et de l'intégration de ses activités au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« la direction »), à titre de préparateur des états financiers de la Société, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

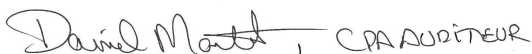
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA AUDITEUR

Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 29 mars 2023

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020

	31 mars 2021 (12 mois) Budget (note 4)	31 octobre 2020 (7 mois) Réel	31 mars 2020 (12 mois) Réel
REVENUS			
Quote-part des distributeurs d'énergie	115 952 916 \$	49 627 665 \$	86 389 111 \$
Fonds vert (note 5)	469 161 390	5 487 431	11 793 192
Subvention – Gouvernement du Québec	13 861 223	3 833 908	2 875 684
Subvention – Gouvernement du Canada		300 539	2 021 757
Autres revenus		61 992	27 002
Intérêts et pénalités	2 000 000	462 068	1 973 937
	600 975 529	59 773 603	105 080 683
CHARGES			
Subventions (note 6)	558 576 403	79 242 572	53 972 568
Salaires et avantages sociaux	9 826 000	5 728 146	10 013 039
Fonctionnement	32 573 126		
Services professionnels, techniques et informatiques		13 759 860	19 477 208
Publicité, commandite et formation		115 552	531 730
Charges locatives		319 996	704 183
Déplacements		8 467	147 847
Fournitures et approvisionnement		43 286	119 848
Amortissement des immobilisations corporelles	40 000	350 525	515 749
Créances douteuses		618 535	2 025 553
Frais financiers		17 274	8 894
	600 975 529	100 204 213	87 516 619
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	-	(40 430 610)	17 564 064
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	53 193 964	35 629 900
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	12 763 354 \$	53 193 964 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu (note 7)	73 214 702 \$	79 623 670 \$
Débiteurs (note 8)	<u>34 805 021</u>	<u>28 421 009</u>
	108 019 723	108 044 679
PASSIFS		
Subventions à payer (note 9)	57 305 563	15 773 621
Créditeurs et charges à payer (note 10)	7 847 274	6 027 614
Revenus reportés (note 11)	30 254 884	33 088 792
Provision pour congés de maladie (note 12)	1 526 734	1 472 198
Dettes à long terme (note 13)	<u>1 261 938</u>	<u>1 309 632</u>
	98 196 393	57 671 857
ACTIFS FINANCIERS NETS	9 823 330	50 372 822
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	108 876	-
Immobilisations corporelles (note 14)	<u>2 831 148</u>	<u>2 821 142</u>
	2 940 024	2 821 142
EXCÉDENT CUMULÉ	12 763 354 \$	53 193 964 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)
DROITS CONTRACTUELS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Marie-Josée Lizotte

Sous-ministre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
De l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020

	31 mars 2021 (12 mois) Budget (note 4)	31 octobre 2020 (7 mois) Réel	31 mars 2020 (12 mois) Réel
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	(40 430 610) \$	17 564 064 \$
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(360 531)	(2 265 331)
Amortissement des immobilisations corporelles	40 000	350 525	515 749
	40 000	(10 006)	(1 749 582)
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE			
Acquisition de charges payées d'avance		(108 876)	-
Utilisation de charges payées d'avance		-	23 457
		(108 876)	23 457
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS		(40 549 492)	15 837 939
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		50 372 822	34 534 883
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		9 823 330 \$	50 372 822 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
De l'exercice de sept mois clos le 31 octobre 2020

	<u>31 octobre 2020</u> <u>(7 mois)</u>	<u>31 mars 2020</u> <u>(12 mois)</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(40 430 610) \$	17 564 064 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	350 525	515 749
Virement des revenus reportés	<u>(3 833 908)</u>	<u>(1 566 684)</u>
	<u>(43 913 993)</u>	<u>16 513 129</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(6 384 012)	(13 385 790)
Subventions à payer	41 531 942	(3 080 158)
Créditeurs et charges à payer	1 799 492	340 010
Revenus reportés	1 000 000	1 301 000
Provision pour congés de maladie	54 536	99 373
Charges payées d'avance	<u>(108 876)</u>	<u>23 457</u>
	<u>37 893 082</u>	<u>(14 702 108)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(6 020 911)</u>	<u>1 811 021</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(340 363)</u>	<u>(1 944 100)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(340 363)</u>	<u>(1 944 100)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	-	1 305 399
Remboursement des dettes à long terme	<u>(47 694)</u>	<u>(34 921)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(47 694)</u>	<u>1 270 478</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 408 968)	1 137 399
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>79 623 670</u>	<u>78 486 271</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>73 214 702 \$</u></u>	<u><u>79 623 670 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée le 1^{er} avril 2017 en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Revenus

Quote-part des distributeurs d'énergie

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01). Les revenus de quote-part des distributeurs d'énergie sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et lorsque la mesure ainsi que le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Fonds vert

Les revenus du Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Subventions – Gouvernement du Québec et du Canada

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus (suite)

Intérêts et pénalités

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux, et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Crédeurs et charges à payer. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

Le 22 octobre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (LQ 2020, chapitre 19).

La sanction de cette loi a entraîné la dissolution de la Société et a abrogé la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). Les actifs et les passifs ont été intégralement transférés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Ministère), une entité sous contrôle commun, qui en a acquis les droits et en a assumé les obligations à compter du 1^{er} novembre 2020.

Ce transfert a eu pour effet de diminuer l'actif de 110 959 747 \$ et de diminuer le passif de 98 196 393 \$. Aucune compensation n'a été reçue. L'effet net de l'opération de restructuration est de 12 763 354 \$. Aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé. Des obligations contractuelles au montant total de 76 297 446 \$, pour des contrats non résiliables, ainsi que des droits contractuels au montant total de 2 423 359 \$, ont été transférés au Ministère au 1^{er} novembre 2020. Aucun actif éventuel ni passif éventuel n'a été transféré dans le cadre de la restructuration.

4. BUDGET

Au moment de l'approbation du budget, le 30 janvier 2020, la dissolution de la Société au 31 octobre 2020 n'était pas prévue. C'est pourquoi celui-ci présente des données pour un exercice de 12 mois.

5. FONDS VERT

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts dans les états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses dans l'état des résultats.

	31 octobre 2020 (7 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
REVENUS	5 487 431 \$	11 793 192 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	3 205 287	5 530 838
Fonctionnement	2 282 144	6 262 354
	5 487 431 \$	11 793 192 \$
6. SUBVENTIONS PAR PROGRAMME	31 octobre 2020 (7 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
ÉcoPerformance	2 191 849	6 958 551
Rénoclimat	21 334 070	32 673 165
Technoclimat	4 154 408	3 439 763
Novoclimat	2 909 000	4 085 068
Éconologis	386 528	3 293 423
Chauffez vert	45 691 747	-
Autres	2 574 970	3 522 598
	79 242 572 \$	53 972 568 \$

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

7. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Cette avance porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à 1 jour. Au 31 octobre 2020, le taux d'intérêt de l'avance est de 0,25 % (0,25 % au 31 mars 2020).

8. DÉBITEURS

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Fonds vert – PACC	23 429 976 \$	20 604 116 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie	12 631 102	10 147 682
Taxes à la consommation à recevoir	457 971	185 800
Intérêts et pénalités à recevoir	2 368 776	2 222 883
Gouvernement du Canada	2 608 168	2 307 630
Autres	1 195 592	220 926
	<u>42 691 585</u>	<u>35 689 037</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(7 886 564)</u>	<u>(7 268 028)</u>
	<u>34 805 021 \$</u>	<u>28 421 009 \$</u>

9. SUBVENTIONS À PAYER

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Rénoclimat	11 222 411 \$	2 701 210 \$
ÉcoPerformance	4 767 230	5 597 516
Technoclimat	707 446	3 460 516
Éconologis	318 329	1 705 513
Novoclimat	1 426 950	858 195
Chauffez vert	38 263 197	-
Autres	600 000	1 450 671
	<u>57 305 563 \$</u>	<u>15 773 621 \$</u>

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Fournisseurs et autres	6 358 956 \$	4 686 359 \$
Provision pour vacances	811 818	944 772
Salaires à payer ¹	676 500	396 483
	<u>7 847 274 \$</u>	<u>6 027 614 \$</u>

¹ Ce poste inclut des avantages sociaux pour un montant de 212 207 \$ (109 762 \$ au 31 mars 2020).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

11. REVENUS REPORTÉS

Gouvernement du Québec

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène ainsi que de la bonification des programmes Biomasse forestière résiduelle, ÉcoPerformance, Hydrogène et Technoclimat. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques, ainsi que pour le financement de son administration et de ses activités.

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Solde au début	33 088 792 \$	33 354 476 \$
Nouveaux revenus reportés	1 000 000	1 301 000
Virement aux résultats de l'exercice	(3 833 908)	(1 566 684)
Solde à la fin	<u>30 254 884 \$</u>	<u>33 088 792 \$</u>

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS faisant partie du RRPE est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Société a constaté un montant de compensation correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 357 813 \$ (783 372 \$ au 31 mars 2020). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
- Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	2,00 %	2,00 %
- Taux d'actualisation pondéré	1,66 %	1,66 %
- Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	17 ans	17 ans
- RREGOP	11 ans	12 ans
- RRPE		

Les variations de la provision pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Solde au début	1 472 198 \$	1 372 825 \$
Charge de l'exercice	126 251	352 602
Montants versés au cours de l'exercice	(71 715)	(253 229)
Solde à la fin	<u>1 526 734 \$</u>	<u>1 472 198 \$</u>

13. DETTES À LONG TERME

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, remboursable par versements mensuels totalisant 758 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,73 %, échéant en octobre 2023	26 178 \$	31 024 \$
Effet à payer à la Société québécoise des infrastructures, remboursable par versements mensuels totalisant 8 602 \$ incluant capital et intérêts au taux de 2,36 %, échéant en novembre 2034	1 235 760	1 278 608
	<u>1 261 938 \$</u>	<u>1 309 632 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur les dettes à long terme se détaillent comme suit au 31 octobre 2020 :

2021 (5 mois)	34 487
2022	84 187
2023	86 228
2024	84 510
2025 et suivantes	972 526
	<u>1 261 938 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 octobre 2020				Total
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	
Coût					
Solde au début	1 305 399 \$	532 484 \$	276 391 \$	2 212 753 \$	4 327 027 \$
Acquisitions	-	-	19 132	341 399	360 531
Solde à la fin	1 305 399	532 484	295 523	2 554 152	4 687 558
Amortissement cumulé					
Solde au début	43 513	61 968	49 424	1 350 980	1 505 885
Amortissement	76 148	60 340	54 483	159 554	350 525
Solde à la fin	119 661	122 308	103 907	1 510 534	1 856 410
Valeur comptable nette	1 185 738 \$	410 176 \$	191 616 \$	1 043 618 \$	2 831 148 \$

Au 31 octobre 2020, le poste Crédeurs et charges à payer comprenait un montant dû de 341 399 \$ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 253 056 \$ présenté à la rubrique Développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	31 mars 2020				
	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique ¹	Total
Coût					
Solde au début	- \$	69 777 \$	61 050 \$	1 938 758 \$	2 069 585 \$
Acquisitions	1 305 399	462 707	223 230	273 995	2 265 331 \$
Radiations	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	1 305 399	532 484	276 391	2 212 753	4 327 027
Amortissement cumulé					
Solde au début	-	20 239	15 414	962 372	998 025
Amortissement	43 513	41 729	41 899	388 608	515 749
Radiations	-	-	(7 889)	-	(7 889)
Solde à la fin	43 513	61 968	49 424	1 350 980	1 505 885
Valeur comptable nette	1 261 886 \$	470 516 \$	226 967 \$	861 773 \$	2 821 142 \$

Au 31 mars 2020, le poste Crédeurs et charges à payer comprenait un montant dû de 321 231 \$ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

¹ Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement pour un total de 100 144 \$ présenté à la rubrique Développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Le montant des obligations contractuelles au 31 octobre 2020 se répartit comme suit :

	<u>2021</u> <u>(5 mois)</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025 et plus</u>	<u>TOTAL</u>
Obligations contractuelles avec des parties apparentées						
Fonctionnement	21 526 \$	218 479 \$	50 000 \$	50 000 \$	-	340 005 \$
Subventions	<u>50 885</u>	<u>357 518</u>	<u>48 073</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>456 476</u>
Sous-total	<u>72 411</u>	<u>575 997</u>	<u>98 073</u>	<u>50 000</u>	<u>-</u>	<u>796 481</u>
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées						
Fonctionnement	10 501 979	11 169 976	7 134 364	209 807	380 355	29 396 481
Subventions	<u>8 180 587</u>	<u>11 522 833</u>	<u>23 578 530</u>	<u>2 822 534</u>	<u>-</u>	<u>46 104 484</u>
Sous-total	<u>18 682 566</u>	<u>22 692 809</u>	<u>30 712 894</u>	<u>3 032 341</u>	<u>380 355</u>	<u>75 500 965</u>
Total	<u>18 754 977 \$</u>	<u>23 268 806 \$</u>	<u>30 810 967 \$</u>	<u>3 082 341 \$</u>	<u>380 355 \$</u>	<u>76 297 446 \$</u>

Au 31 mars 2020, le montant des obligations contractuelles totalisait 60 957 044 \$.

16. DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, la Société a conclu une entente en vertu duquel elle recevra des sommes du gouvernement fédéral. Le montant des droits contractuels au 31 octobre 2020 se répartit comme suit :

	<u>2021</u> <u>(5 mois)</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>TOTAL</u>
Droits contractuels avec des parties non apparentées				
Subventions	<u>630 939 \$</u>	<u>767 532 \$</u>	<u>1 024 888 \$</u>	<u>2 423 359 \$</u>

Au 31 mars 2020, le montant des droits contractuels totalisait 2 570 344 \$.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière, excluant la quote-part des distributeurs d'énergie, les intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, et les taxes à la consommation à recevoir. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

La balance chronologique des débiteurs, à l'exception de la quote-part des distributeurs d'énergie, des intérêts et pénalités à recevoir qui sont relatifs à la quote-part des distributeurs d'énergie, des taxes à la consommation à recevoir et de la provision pour créances douteuses découlant de la quote-part des distributeurs d'énergie est répartie comme suit :

	<u>31 octobre 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Créances non en souffrance	27 112 794 \$	23 172 497 \$
Créances en souffrance		
Moins de 30 jours	-	-
de 30 à 60 jours	-	-
plus de 60 jours	234 082	221 924
	<u>27 346 876</u>	<u>23 394 421</u>
Provision pour créances douteuses	<u>(83 511)</u>	<u>(112 723)</u>
Total	<u>27 263 365 \$</u>	<u>23 281 698 \$</u>

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances.

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 octobre 2020			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	56 108 776 \$	-	1 196 787 \$	57 305 563 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	7 635 067	-	-	7 635 067
Dettes à long terme ²	112 317	112 317	1 256 327	1 480 961
	63 856 160 \$	112 317 \$	2 453 114 \$	66 421 591 \$
	31 mars 2020			
	Moins d'un an	D'un an à moins de 2 ans	2 ans et plus	Total
Subventions à payer	14 883 274 \$	-	890 347 \$	15 773 621 \$
Créditeurs et charges à payer ¹	5 917 852	-	-	5 917 852
Dettes à long terme ²	112 317	112 317	1 321 845	1 546 479
	20 913 443 \$	112 317 \$	2 212 192 \$	23 237 952 \$

¹ Les créditeurs et charges à payer présentés dans le présent tableau excluent les avantages sociaux à payer. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

² Les dettes à long terme présentées dans ce tableau incluent le capital et les intérêts prévus dans les contrats selon leurs échéances.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2020

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, la Société ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement au flux de trésorerie auquel elle est exposée est minime.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 